



Assemblée générale

Soixante-seizième session

89^e séance plénière

Mercredi 29 juin 2022, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

En l'absence du Président, M. Philippe Kridelka (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 18 h 10.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 135, 138, 140, 144, 150 à 152, 154, 155, 157 à 159, 161, 162 a) et b), 163 à 166 et 136 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Kavoy Anthony Ashley, de la Jamaïque, de présenter les rapports de la Commission en une seule intervention.

M. Ashley (Jamaïque), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission, qui contiennent des recommandations sur les questions examinées pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-seizième session.

La Cinquième Commission s'est réunie en présentiel et par visioconférence, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du 3 mai au 29 juin, et a tenu huit séances plénières et de nombreuses consultations formelles et informelles.

(*l'orateur poursuit en français*)

Conformément à la résolution 49/233 A en date du 23 décembre 1994, la deuxième partie de la

reprise de la session de la Cinquième Commission est consacrée particulièrement à l'examen des aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des questions associées. La Commission a examiné le financement de 16 opérations de maintien de la paix, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, ainsi que d'autres points liés aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

En outre, la Commission a examiné plusieurs rapports concernant les nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations, l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix, l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et le budget-programme prévisionnel pour 2022 pour éradiquer le racisme et promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Les rapports initiaux de la Cinquième Commission sur le point 117 a) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires » (A/76/516/Add.1), et sur le point 138 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour 2022 » (A/76/838), dans lesquels elle a recommandé l'adoption d'un état des incidences sur le budget-programme du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

22-40520 (F)



Document adapté

Merci de recycler



* Nouvelle publication, le 19 octobre 2022, pour raisons techniques

projet de décision A/76/L.46, relatif à la Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, ont déjà été examinés par l'Assemblée générale à sa 74^e séance plénière, le 23 mai.

Je vais maintenant présenter les rapports de la Cinquième Commission, qui contiennent des recommandations relatives aux questions sur lesquelles l'Assemblée générale doit se prononcer.

Au titre du point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/76/617/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté à l'issue d'un vote enregistré.

Au titre du point 138 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour 2022 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/76/633/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Éradiquer le racisme et promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 140 de l'ordre du jour, intitulé « Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/76/873, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 144 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/76/778/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 150 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », au paragraphe 21 de son rapport publié sous la cote A/76/874, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les sept projets de résolution suivants : le projet de résolution I, intitulé

« Aperçu général et questions transversales » ; le projet de résolution II, intitulé « Cadre relatif aux troubles post-traumatiques » ; le projet de résolution III, intitulé « Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police » ; le projet de résolution IV, intitulé « Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) » ; le projet de résolution V, intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) » ; le projet de résolution VI, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » ; et le projet de résolution VII, intitulé « Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé », qui ont tous été adoptés sans vote par la Commission.

En ce qui concerne les projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée générale que les projets de résolution suivants ont été adoptés par la Commission sans être mis aux voix.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points de l'ordre du jour suivants : point 151, intitulé « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei », rapport publié sous la cote A/76/875 ; point 152, intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine », rapport publié sous la cote A/76/876 ; point 154, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre », rapport publié sous la cote A/76/877 ; point 155, intitulé « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo », rapport publié sous la cote A/76/878 ; point 157, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti », rapport publié sous la cote A/76/886 ; point 158, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti », rapport publié sous la cote 76/887 ; point 159, intitulé « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo » A/76/879 ; point 161, intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali », rapport publié sous la cote A/76/880 ; point 162 a), intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », rapport publié sous la cote A/76/881 ; point 163, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud », rapport publié sous la cote A/76/882 ; point 164, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour

l'organisation d'un référendum au Sahara occidental », rapport publié sous la cote A/76/883 ; point 165, intitulé « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », rapport publié sous la cote A/76/619/Add.1, et point 166, intitulé « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité », rapport publié sous la cote A/76/884.

S'agissant du point 162 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/76/885. La Commission a examiné le projet de résolution et décidé, à l'issue d'un vote enregistré, d'en maintenir le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13. Au paragraphe 12 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution pris dans son ensemble, qu'elle a elle-même adopté à l'issue d'un vote enregistré.

Au titre du point 136 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/76/634/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision, intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Avant de terminer, je tiens à dire que j'ai été très fier d'assumer les fonctions de Rapporteur de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session et de représenter le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Bureau cette année. Pour la suite, j'emmène avec moi les leçons prodiguées ici par mes collègues et amis. Je tiens par ailleurs à remercier le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Margaryan, de la manière dont il nous a guidés tout au long de ce travail difficile, ainsi que les autres membres du Bureau de la soixante-seizième session, les Vice-Présidents Ahmed Mohamed Ismail Elmahs, Mohammed Abdulaziz Alateek et Mike Martin Ammann.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Cinquième Commission et apprécie à sa juste valeur le fait qu'il ait fait sa déclaration en trois langues, nous donnant une leçon constructive de respect de la diversité culturelle et linguistique de l'Assemblée générale.

Avant de poursuivre, je signale que, la Cinquième Commission ayant achevé ses travaux cet après-midi, les rapports ne sont pour l'instant disponibles qu'en anglais. Je crois comprendre qu'ils seront publiés dans toutes les langues officielles dans les meilleurs délais. Je remercie les membres de leur compréhension.

Les positions des délégations quant aux recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Par conséquent, si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations se limiteront donc aux explications de vote et de position. Je rappelle aux membres qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. Je rappelle en outre aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Si plusieurs projets de texte sont présentés au titre d'un même point de l'ordre du jour, les déclarations faites au titre des explications de vote ou de position avant le vote sur l'un ou l'autre ou sur la totalité des projets doivent être faites en une seule intervention, et l'Assemblée se prononcera ensuite séparément sur chacun d'eux. Par la suite, les délégations pourront également faire des déclarations au titre des explications de vote ou de position après le vote sur l'un ou l'autre ou sur la totalité des projets de texte, en une seule intervention.

Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission, sauf notification contraire préalable. Cela signifie que, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans être mises aux voix à la Cinquième Commission.

Les résultats des votes seront disponibles sur le portail e-deleGATE, sous la rubrique « Annonces en plénière ». Je rappelle aux membres que toute correction concernant les intentions de vote des délégations après le vote doit être portée directement à l'attention du Secrétariat à l'issue de la séance et transmise via le portail e-deleGATE. Je compte sur la coopération des membres à cet égard afin d'éviter toute interruption de nos travaux.

Point 135 de l'ordre du jour (suite)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/617/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.55.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/235 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 135 de l'ordre du jour.

Point 138 de l'ordre du jour (suite)

Projet de budget-programme pour 2022

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/633/Add.2)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.52.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Éradiquer le racisme et promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ». La Commission l'a

adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/271).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 138 de l'ordre du jour.

Point 140 de l'ordre du jour (suite)

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/873)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.32.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/272).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 140 de l'ordre du jour.

Point 144 de l'ordre du jour (suite)

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/778/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.34.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/273).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 144 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/874)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée est saisie de sept projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 21 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à VII, l'un après l'autre.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général », dont le texte figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.54. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 76/274).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution II, intitulé « Cadre relatif aux troubles post-traumatiques », dont le texte figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.36. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 76/275).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous passons maintenant au projet de résolution III, intitulé « Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police », dont le texte figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.56. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 76/276).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous passons à présent au projet de résolution IV, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) », dont le texte figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.38. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 76/277).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous passons maintenant au projet de résolution V, intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) », dont le texte figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.37. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 76/278).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous passons à présent au projet de résolution VI, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix », dont le texte figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.39. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution VI est adopté (résolution 76/279).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous passons maintenant au projet de résolution VII, intitulé « Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé », dont le texte figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.33. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution VII est adopté (résolution 76/280).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 150 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/875)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.40.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 76/281).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

Point 152 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/876)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.41.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 76/282).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/877)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.42.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 76/283).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 154 de l'ordre du jour.

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/878)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.43.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 76/284).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 155 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/886)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.50.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/285).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point de l'ordre du jour 158

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/887)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.51.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/286).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 158 de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/879)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son

rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.44.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/287).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 159 de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/880)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution, pour le moment, figure dans le document A/C.5/76/L.45.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/288).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 161 de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/881)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son

rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.46.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/289).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 a) de l'ordre du jour.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/885)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.31, tel qu'oralement révisé et techniquement mis à jour par la Commission.

Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Zilbergeld (Israël) (*parle en anglais*) : Je vais faire une brève déclaration. Ma délégation souhaite présenter un amendement oral au projet de résolution. Le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 du document A/C.5/76/L.31 ne sont rien d'autre qu'une tentative d'insérer un ordre du jour politique dans une discussion par ailleurs apolitique. Ma délégation voudrait demander la suppression du quatrième alinéa et des paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution. Nous invitons instamment les États Membres à se joindre à Israël et à appuyer la suppression de ces passages.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La représentante d'Israël a proposé un amendement oral au projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur

l'amendement oral proposé par la représentante d'Israël. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Togo, Ukraine, Uruguay

Par 83 voix contre 3, avec 49 abstentions, l'amendement oral au projet de résolution A/C.5/76/L.31 est rejeté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Étant donné que l'amendement oral proposé par la

représentante d'Israël n'a pas été adopté, nous allons nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban », recommandé dans le rapport de la Commission. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Malawi, Papouasie-Nouvelle-Guinée

Par 135 voix contre 3, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 76/290).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 b) de l'ordre du jour.

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/882)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.47.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/291).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 163 de l'ordre du jour.

Point 164 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/883)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.48.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/292).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

Point 165 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/619/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.53.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/244 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 165 de l'ordre du jour.

Point 166 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/884)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.49.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/293).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 166 de l'ordre du jour.

Point 136 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/634/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de décision figure dans le document publié sous la cote A/C.5/76/L.57.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de décision est adopté (décision 76/548 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. E. M. Mher Margaryan, Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Cinquième Commission. Je tiens également à remercier les membres du Bureau, ainsi que toutes les délégations, de leur excellent travail.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

e) Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 61^e séance plénière, tenue le 15 mars, l'Assemblée générale a élu les 34 États suivants membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de six ans prenant effet le 27 juin 2022 : Afghanistan, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie,

Kenya, Koweït, Malawi, Maroc, Maurice, Nigéria, Ouganda, Panama, Pologne, République démocratique du Congo, République tchèque, Somalie, Thaïlande, Türkiye, Turkménistan et Venezuela (République bolivarienne du).

Les membres se souviendront également qu'il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États. J'informe les membres qu'à compter du 27 juin 2022, les États suivants, parmi les États d'Europe occidentale et autres États, seront représentés à la Commission : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Israël, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Türkiye. Ces 14 États ne sont donc pas éligibles à la présente élection.

L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection d'un membre de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, l'élection a lieu au scrutin secret et il n'y a pas de présentation de candidatures.

Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale,

à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote. En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection sans avoir recours au scrutin secret ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les candidatures, j'informe les membres que pour le siège à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, le groupe a approuvé la candidature de la Grèce. Étant donné qu'il y a un candidat du groupe régional et un siège à pourvoir dans ce groupe, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite déclarer la Grèce élue pour un mandat prenant effet le 29 juin 2022 et venant à expiration la veille de l'ouverture de la soixante et unième session de la Commission, en 2028 ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite la Grèce d'avoir été élue membre de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 e) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 heures.